

Le dispositif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges toulousains est exemplaire par son ambition et par la démarche de concertation citoyenne engagée dans le cadre de sa mise en œuvre.

1) Un dispositif né d'un constat objectif préoccupant

Ce projet a été initié par le Conseil départemental en réponse à un constat particulièrement préoccupant : l'école française est aujourd'hui celle des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) avait communiqué par ailleurs, en juin 2015, un rapport dénonçant les effets de la ségrégation sociale et scolaire sur les jeunes : échec et décrochage scolaires, déscolarisation ou enfermement précoce dans des filières ségréгатives, montée des violences scolaires, du racisme, des préjugés, des dérives extrémistes, effritement de la solidarité sociale, problèmes de santé publique (addictions), épuisement des enseignants.

A contrario, de nombreuses études démontrent les dimensions positives de la mixité sociale à l'école, à la fois dans les processus d'apprentissage, comme facteur d'ouverture à l'autre et de tolérance, mais aussi dans les processus de socialisation ; les conditions d'un enseignement stimulant semblent ainsi davantage réunies dans les établissements à public mixte.

En Haute-Garonne comme au niveau national, des établissements scolaires, écoles ou collèges, concentrent à la fois des élèves d'origine sociale modeste et des taux d'échec scolaire importants. C'est le cas notamment dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville à Toulouse, où tous les partenaires institutionnels convergent sur le caractère à la fois intolérable et explosif de cette situation et sur la nécessité de trouver rapidement, ensemble, des solutions.

Au regard du contexte et des enjeux précités, le Conseil départemental s'est engagé à relever le défi de la mixité dans les collèges aux côtés de ses partenaires institutionnels, dont l'Inspection académique. Le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges a pour ambition de faire reculer le déterminisme social, de favoriser le vivre ensemble dès l'école et de créer les conditions de la réussite pour tous les jeunes haut-garonnais.

2) Périmètre et modalités du plan d'amélioration de la mixité dans les collèges

La décision du Conseil départemental, construite en partenariat avec les services académiques, impulse un processus de correction des inégalités scolaires à partir des cinq collèges REP+ dans un objectif d'action à l'échelle de l'agglomération.

Le dispositif mis en œuvre en application de la décision du 24 janvier 2017 a concerné dans un premier temps les élèves entrant en 6^{ème} scolarisés dans les 6 écoles du quartier de la Reynerie, affectés dès la rentrée de septembre 2017 dans 5 collèges favorisés de l'agglomération toulousaine (Bellevue, Les Chalets, Pierre de Fermat à Toulouse, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille).

A la rentrée 2019, les futurs 6^{èmes} issus du quartier de Bellefontaine seront également orientés vers 6 collèges de l'agglomération toulousaine (Emile Zola, Michelet, Jean Pierre Vernant à Toulouse, Montesquieu à Cugnaux, Jules Verne à Plaisance-du-Touch et Pierre Labitrie à Tournefeuille).

Ce dispositif s'adresse progressivement à tous les niveaux de sorte que les collèges de la Reynerie (Raymond Badiou) et de Bellefontaine seront fermés à l'issue du processus.

Le dispositif cible prioritairement les élèves issus des quartiers de la Reynerie et de Bellefontaine dont les familles appartiennent très majoritairement aux « professions et catégories socio-professionnelles

défavorisées ». Avec un taux de PCS défavorisées supérieur à 80 % les collèges de ces deux quartiers sont les plus stigmatisés du département.

Afin de mener à bien ce projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, le Conseil départemental a engagé une démarche de dialogue citoyen consistant à rencontrer les équipes éducatives, les parents d'élèves, les habitants et les associations de quartier. Ce processus de concertation avait pour objectif de partager les constats et de rechercher un consensus autour du projet. Cette démarche a permis aux différents interlocuteurs de s'exprimer, de corriger les hypothèses initiales et de faire émerger des propositions acceptables, partagées par le plus grand nombre.

Des instances de suivi et d'évaluation ont été mises en place en parallèle, associant l'ensemble des partenaires impliqués dans le dispositif (associations des parents d'élèves et des organisations syndicales représentées au CDEN, CAF, Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, Préfecture).

3) Une démarche partenariale

Les engagements du Conseil départemental

La reconstruction des deux collèges du grand Mirail en 2021 et 2022 (avenue Eisenhower et quartier Guilhermy à Toulouse) et les mesures inédites de sectorisation des écoles REP+ vers des collèges plus favorisés sont les actions déterminantes de cette démarche.

Pour la réussite de ce projet, le Conseil départemental développe un dispositif d'accompagnement des élèves et des familles par :

- La mise en place de lignes de transport scolaire dédiées, gratuites, et disposant d'un accompagnateur.
- Le soutien aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité et le maintien d'échanges via les écoles et le tissu associatif local.
- La modernisation des locaux (réhabilitation de Rosa Parks), en répondant aux diverses demandes d'adaptation du bâti (Stendhal, Tournefeuille Vinci) et des équipements (casiers, chariot de tablettes, etc).
- Le financement de dispositifs d'accompagnement éducatif tels que les volontaires en résidence de l'AFEV renforçant les moyens de vie scolaire ou le financement de projets particuliers visant à la bonne intégration des élèves ou à la valorisation des projets d'établissements.

Le budget du conseil départemental consacré à cette démarche représente plus de 53 millions d'euros comprenant les travaux de reconstruction et de réhabilitation du bâti.

Les engagements de l'Education nationale

Pour assurer la réussite d'un tel projet, l'accompagnement des établissements par l'Education nationale est primordial. Les moyens mis en œuvre dès septembre 2017 pour l'entrée en 6ème des élèves de la Reynerie dans leurs nouveaux collèges de secteurs sont reconnus et salués par l'ensemble des observateurs du dispositif, dont le CNESCO, et participent largement au bilan très positif de l'opération. Les engagements de l'Education nationale, étendus à la rentrée 2019 pour les élèves du quartier de Bellefontaine, portent sur :

- Des effectifs limités à 25 élèves dans toutes les classes de 6ème des collèges d'accueil.
- ½ poste de « maître plus inter degré » par collège pour assurer la liaison école/collège.
- L'adaptation des moyens de Vie scolaire pour prendre en compte l'augmentation d'effectif, pour favoriser « le vivre ensemble » et assurer l'aide au travail personnel ;
- Le renforcement de la formation et de l'accompagnement des équipes pédagogiques.

